



## COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 21 janvier, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne sur Oise, à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

### Étaient présents :

Communauté de Communes  
De Carnelle-Pays de France

Messieurs Fabrice DUFOUR, François-Xavier LYEUTE, Jean-Claude TURBAN, Jacques FERON, Patrice LECLAIRE, Olivier DUPONT, Gérard ALLART, Jacques ALATI délégués titulaires  
Madame Paule LAMOTTE, déléguée titulaire

Communauté de Communes  
Du Haut Val d'Oise

Messieurs Albert ALFANDARI, Jean Jacques COACHE, Franck PINSSON, Richard DEGOUY, Bernard LEBON, Joël BOUCHEZ Olivier LESUEUR, Michel ESTRADÉ, Abdelrami BOUCHOUICHA, Frédéric FALLOT, délégués titulaires  
Mmes Joëlle HARNET, Christine PERINI, Nathalie GROUX, Martine LEGRAND déléguées titulaires  
Monsieur Alain LACROIS, délégué suppléant

Communauté de Communes  
De la Vallée de l'Oise et des  
Trois Forêts

Messieurs François DELAIS, Pierre-Yves BOUDER, Didier DAGONET, Gerard LEFEBVRE, François KISLING délégués titulaires  
Madame Françoise GODENNE déléguée suppléante

Communauté de Communes  
Sausseron Impressionnistes

Monsieur Guy JOBARD, délégué titulaire

### Absents excusés :

Francis CARRON (Maffliers), Claude KRIEGUER (Asnières sur Oise), Thierry CACHARD (Mériel)

### Assistaient également à la réunion :

Séverine LE BLANC (syndicat Tri Or),

### Secrétaire de séance :

Monsieur COACHE Jean-Jacques ;

### Commune non représentée :

Villiers Adam, Chauvry, Frouville, Villaines sous Bois, Maffliers et Baillet en France

Informations de la Présidente :

- Sur le centre de tri : recrutement d'un adjoint depuis début janvier en remplacement de M. Plepolli
- 1 poste de conseiller en collecte sélective vacant
- Amendement voté à l'Assemblée Nationale qui mettra fin à la filière TMB à compter du 1er janvier 2027. Le compost fabriqué à partir d'OMR sera interdit pour l'agriculture.
- Marché sur les aménagements des déchetteries est en ligne et publié sur notre plateforme klekoon.

Le quorum atteint la séance commence à 19h00.

## **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2019**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 10 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## **BILAN RELATIF A L'APPEL D'OFFRES SUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

La Présidente prend la parole et rappelle les éléments ci-après :

### **1. CONTEXTE**

Le marché de collecte des encombrants a été publié une première fois en juillet 2019. A l'issue de la procédure, le marché n'a pas été attribué car le candidat pressenti ne répondait pas aux critères pour répondre aux marchés publics.

La Commission d'Appels d'Offres s'était réunie en urgence le 5 novembre et avait pris les décisions suivantes, en accord avec le service de contrôle de légalité :

- Ne pas attribuer le marché sur la collecte des encombrants et republier un appel d'offres ouvert en procédure accélérée.
- Prolonger de 3 mois le marché en cours avec SEPUR qui porte uniquement sur la collecte des encombrants et la mise à disposition des bennes aux communes,

Le marché a donc été republié sur la base d'une procédure d'appel d'offres ouvert en procédure accélérée, avec un démarrage des prestations fixé au 1er avril 2020 pour une durée de 4 ans et 9 mois (jusqu'au 31 décembre 2024)

### **2. PROCEDURE**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été mis en ligne le 14 novembre 2019 selon les règles de publication en vigueur et la date limite de réception des offres a été fixée au 9 décembre 2019 à 12h.

Les plis ont été ouverts et la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 9 décembre 2019, a procédé à leur examen. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des offres réceptionnées dans les délais impartis :

CANDIDATS	MONTANTS TTC
PAPREC	6 207 574,96 € sur la durée du marché soit 1 306 226,30 € par an
Société Mondiale de Distribution de Vêtements (SMDV)	6 813 607,89 € sur la durée du marché soit 1 434 443,76 € par an

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appels d'Offres réunie le 7 janvier 2020 a décidé d'attribuer le marché de la collecte des encombrants à la société PAPREC

Il est donc proposé au Comité Syndical de prendre acte de ces décisions et de les approuver.

**Décision :**

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2019-03-26-06 de la séance du Comité Syndical du 26 mars 2019 qui porte sur le renouvellement du marché de la collecte des déchets ménagers,

VU la délibération n°2019-03-26-07 de la séance du Comité Syndical du 26 mars 2019 qui porte sur la collecte des déchets encombrants en porte à porte,

VU la délibération n°2019-05-28-01 de la séance du Comité Syndical Extraordinaire du 28 mai 2019 sur la collecte des déchets encombrants en porte à porte,

VU la délibération n°2019-06-18-03 de la séance du 18 juin 2019 qui porte sur le renouvellement du marché d'exploitation de l'usine de compostage et du marché de traitement des encombrants,

VU la délibération n°2019-10-01-05 de la séance du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2019 qui porte sur le renouvellement des marchés,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie le 23 septembre 2019 sur l'attribution du marché 2019-03 à la société Génériss, l'attribution du Marché 2019-04 : Lot 1 à la société Sepur, l'attribution du marché 2019-04 : lot 3 à la société Génériss,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie le 23 septembre 2019 de déclarer la marché 2019-04 : lot 2 sur la collecte des encombrants infructueux et de mettre en place une procédure de négociation avec les deux soumissionnaires, société Sepur et société La Fabrique à Neuf, sans publicité ni modification du cahier des charges,

VU les réunions de négociation avec la société SEPUR et la société La Fabrique à Neuf du 14 octobre 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres du 22 octobre 2019 d'attribuer la marché 2019-04 : lot 2 à la société La Fabrique à Neuf,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie le 5 novembre 2019 de ne plus attribuer le marché à la société La Fabrique à Neuf au regard de la situation juridique de l'entreprise qui se trouvait en redressement judiciaire sans plan de redressement au démarrage des prestations,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie le 5 novembre 2019 de republier un marché sur la collecte des encombrants en procédure accélérée au regard des délais de procédure et de la fin des marchés en cours au 31 décembre 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 7 janvier 2020 d'attribuer le marché n°2019-07 collecte des encombrants à la société Paprec,

Après avoir entendu l'exposé de La Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du choix de la Commission d'Appels d'Offres qui concerne le marché n°2019-07 sur la collecte des encombrants,
- **APPROUVE** la décision d'attribuer le marché 2019-07 sur la collecte des encombrants à la société PAPREC
- **AUTORISE** la Présidente à signer ledit marché avec la société PAPREC

## **CREATION D'UN POSTE SUR LE GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL**

### **Exposé :**

La directrice du syndicat TRI OR est un agent titulaire sur le grade d'ingénieur territorial. Elle répond aujourd'hui aux critères d'avancement pour être nommer sur le grade d'ingénieur principal.

Ce grade d'ingénieur principal n'existe pas dans les postes de la collectivité. Ainsi, avant de nommer l'agent sur ce grade, le Comité Syndical doit se prononcer sur la création de ce dernier.

Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire et que ce grade est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent.

### **Décision :**

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs,

Le rapporteur rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François DELAIS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CREE un emploi d'Ingénieur Principal Territorial, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé seront inscrits au budget du syndicat
- SOLLICITE l'avis du CTP pour la suppression du poste sur le grade d'ingénieur territorial
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois :

Filière Technique :

Ingénieur Principal Territorial :

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Ingénieur Territorial :

- Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 1

# RAPPORTS SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

## Exposé :

Olivier DUPONT prend la parole et rappelle les éléments ci-après :

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette, et la gestion des ressources humaines.

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

## I. Préambule

L'année 2019 a été marquée par le renouvellement de plusieurs marchés importants pour notre syndicat : le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, le marché d'exploitation de l'usine de compostage, le marché de collecte et le marché de traitement des encombrants.

Le contexte économique pour la reprise des matériaux ne s'améliore pas, avec des difficultés à évacuer les cartons et les papiers/journaux. Ce phénomène touche également la reprise de la ferraille. Les recettes issues de la vente des matières baissent encore en 2019. A ce phénomène, s'ajoute la baisse progressive des soutiens de CITEO<sup>1</sup>, avec le fameux contrat de transition pour le recyclage des emballages issus de la collecte sélective.

Les études avant travaux dans le cadre du projet d'aménagement des déchetteries se sont terminées en 2019 et le dossier de consultation des entreprises sera publié dès janvier 2020. Le nouveau calendrier de réalisation des travaux est ainsi décalé :

- Viarmes : 11 semaines de fermeture à compter de juillet 2020
- Champagne sur Oise : 16 semaines de fermeture à compter d'octobre 2020

Le syndicat a récupéré les locaux du gardien et de fait l'extension de la vidéosurveillance sur l'ensemble du site a été programmée au premier trimestre 2019. Ces locaux seront aménagés en 4 bureaux et une salle de réunion pouvant accueillir 8 à 10 personnes.

Enfin, la rénovation du tube de fermentation de 33 mètres est intervenue à l'été pour un montant de près de 192 k€. Des travaux supplémentaires ont été diligentés car certaines fissures n'étaient pas au cahier des charges des travaux initiaux. Cette remise en état visait à maintenir le tube en fonctionnement jusqu'en 2025.

Les orientations budgétaires décrites ci-après tiennent donc compte du contexte 2019 et sont dans la continuité de celles exposées l'année dernière. Elles ont comme caractéristiques principales :

- Le démarrage des nouveaux marchés de collecte, d'exploitation de l'usine de compostage, de collecte et traitement des encombrants avec un objectif de valorisation pour limiter leur enfouissement.
- La concrétisation des travaux sur notre réseau de déchetteries et la mise en place de bornes enterrées sur les communes de Persan, Villaines sous Bois et Mours.

<sup>1</sup> Organisme agréé en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques

- L'avenir de l'usine de compostage en intégrant les contraintes réglementaires, l'adaptabilité de l'équipement à la fabrication de combustible solide de récupération (CSR) à partir des refus de l'usine
- La baisse régulière et importante de nos recettes autres que la participation des communautés de communes

Au regard des nouvelles obligations, le syndicat devra s'adapter et à terme transformer son usine de compostage pour réduire les tonnages enfouis. De même, la réglementation fixe à 2022 la mise en place des extensions des consignes de tri à tous les plastiques. Le syndicat devra se positionner sur l'avenir de son centre de tri.

## II. Evolution des tonnages

Nous avons reproduit dans le tableau suivant les tonnages des 3 dernières années pour la collecte en porte à porte, le traitement et les déchetteries ainsi que les variations.

	2017		2018		2019	
	TONNAGES	% 2016/2017	TONNAGES	% 2017/2018	TONNAGES	% 2018/2019
<b>COLLECTE (sans les apports des communes)</b>						
<i>Ordures ménagères</i>	26 970,92	0,30%	26 731,77	-0,89%	26 604,98	-0,47%
<i>Encombrants</i>	3 974,10	5,79%	4 112,17	3,47%	4 012,83	-2,42%
<i>Produits recyclables</i>	4 247,55	-0,94%	4 199,04	-1,14%	4 232,41	0,79%
<i>Verres alimentaires</i>	2 589,85	-0,46%	2 618,46	1,10%	2 611,51	-0,27%
<b>TOTAL</b>	<b>37 782,42</b>	<b>0,66%</b>	<b>37 661,44</b>	<b>-0,32%</b>	<b>37 461,73</b>	<b>-0,53%</b>
<b>APPORTS DES COMMUNES</b>						
<i>Ordures ménagères</i>	340,22	-5,90%	312,86	-8,04%	317,74	1,56%
<i>Végétaux</i>	722,56	-22,18%	614,57	-14,95%	480,17	-21,87%
<i>Encombrants</i>	324,45	-47,12%	273,58	-15,68%	161,83	-40,85%
<i>Produits recyclables</i>	19,22		3,53	-81,63%	3,52	-0,28%
<b>TOTAL</b>	<b>1 406,45</b>	<b>-26,11%</b>	<b>1 204,54</b>	<b>-14,36%</b>	<b>963,26</b>	<b>-20,03%</b>
<b>TRAITEMENT</b>						
<i>Ordures ménagères</i>	24 534,62	-11,73%	26 730,42	8,95%	25 314,70	-5,30%
<i>Encombrants</i>	4 298,55	-1,64%	4 385,75	2,03%	4 202,33	-4,18%
<i>Produits recyclables</i>	4 388,70	0,38%	4 318,10	-1,61%	4 181,10	-3,17%
<i>Verres alimentaires</i>	2 589,85	-0,46%	2 618,46	1,10%		-100,00%
<i>Ordures ménagères détournées</i>	4 195,06	241,97%	1 804,22	-56,99%	3 027,43	67,80%
<b>TOTAL</b>	<b>40 006,78</b>	<b>-0,89%</b>	<b>39 856,95</b>	<b>-0,37%</b>	<b>36 725,56</b>	<b>-7,86%</b>
<b>DECHETTERIES</b>						
<b>Total</b>	15 103,52	0,62%	16 112,08	6,68%	15 273,61	-5,20%

Deux faits marquent l'année 2019 : une baisse significative des apports en déchetterie (-5,20%) qui retrouvent un niveau similaire à celui de 2017 et la collecte des encombrants en porte à porte qui diminue pour la première fois depuis 2014.

Globalement, les apports sont en baisse et en particulier ceux des services techniques. Pour ce qui est des apports des déchets recyclables hors verre, on constate une augmentation par rapport aux précédentes années.

Le syndicat commence à noter les résultats de la stratégie de communication mise en place. A noter que pour la première fois cette année, le service était au complet, soit 4 agents dont une chargée de communication.

Le tableau suivant récapitule les tonnages produits par habitant sur les 3 dernières années :

	2010 (année de référence)	2017	2018	2019
Population	82 187	89 244	90 434	90 820
Ordures Ménagères	317,63 kg/hab	302,2 kg/hab	295,6 kg/hab	292,9 kg/hab
Encombrants	45,23 kg/hab	44,5 kg/hab	45,5 kg/hab	44,2 kg/hab
Produits recyclables	51,38 kg/hab	47,6 kg/hab	46,4 kg/hab	46,6 kg/hab
Verre	33,61 kg/hab	29 kg/hab	29 kg/hab	28,8 kg/hab
Déchetterie	149,33 kg/hab	169,2 kg/hab	178,2 kg/hab	168,2 kg/hab
<b>Total</b>	<b>597,18 kg/hab</b>	<b>592,6 kg/hab</b>	<b>594,6 kg/hab</b>	<b>580,7 kg/hab</b>

Pour mémoire, les nouvelles contraintes réglementaires obligent le syndicat à s'inscrire dans un plan de prévention des déchets avec une baisse de la production des déchets de 10% sur la période 2010-2025. Sur cet objectif, le syndicat enregistre une baisse de 3,33% en 2019.

### III. Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la charge de la dette s'élève à 1 011 328 € pour les emprunts en cours qui sont respectivement :

- Les travaux sur le BRS 24 (échéance 2025)
- Abris pour l'accueil des déchets électriques (échéance 2027)
- Restructuration du centre de tri (échéance 2034)

Le tableau ci-dessous récapitule la liste détaillée des emprunts et leurs caractéristiques :

Désignation	Montant emprunté	Date d'obtention	Durée	Capital restant dû	Taux et nature
Centre de tri	1 000 000 €	14/08/2014	20 ans	737 500 €	2,99% fixe
BRS24-4	260 000 €	07/04/2006	20 ans	95 183,17 €	3,89% fixe
BRS24-5	390 000 €	07/04/2006	20 ans	143 201,58 €	4,25% fixe
Accueil D3E	71 000 €	10/04/2007	20 ans	35 443,52 €	4,39% fixe

Compte tenu du niveau d'autofinancement depuis 5 ans, le syndicat n'a contracté aucun emprunt supplémentaire.

	Endettement du syndicat (au 01/01)	Autofinancement brut	Désendettement annuel	Intérêts annuels	Capacité de désendettement (*)
2014	1 173 005,91 €	800 749,51 €	266 163,13 €	47 097,05 €	1,46 ans
2015	2 341 142,78 €	730 765,16 €	245 281,83 €	66 712,85 €	3,2 ans
2016	2 095 857,08 €	1 443 564,11 €	618 022,07 €	57 694,06 €	1,45 ans
2017	1 477 835,01 €	1 217 489,90 €	211 333,11 €	45 680,11 €	1,21 ans
2018	1 266 501,90 €	752 233,59 €	156 736,76 €	39 995,57 €	1,68 ans
2019	1 109 765,14 €	560 625,78 €	98 436,87 €	36 022,52 €	1,98 ans

(\*) Ratio entre la dette et autofinancement brut qui s'exprime en nombre d'années

En considérant un seuil d'alerte de la capacité de désendettement autour de 10-12 ans, la situation financière de notre syndicat est très satisfaisante. Notre capacité d'emprunt étant préservée, ceci nous permet d'investir

dans des projets de modernisation de nos équipements et de financer une nouvelle déchetterie dans les années à venir.

L'équilibre du budget 2020 sera construit sur un montant d'emprunt en recettes de la section d'investissement dont le montant sera déterminé lors de l'élaboration du budget.

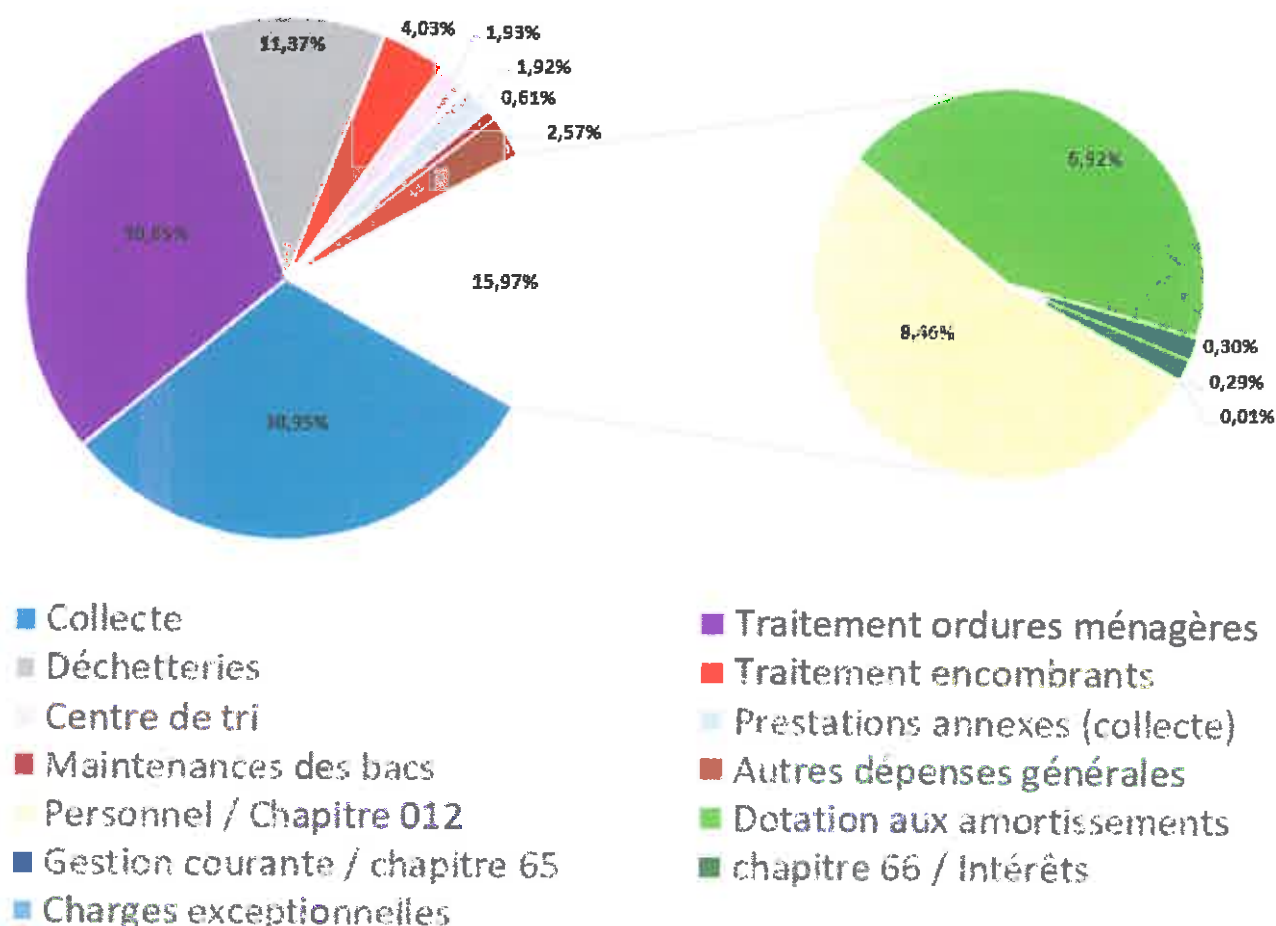
#### **IV. Les grandes masses financières**

##### **IV.1 Les dépenses de fonctionnement**

La structure des dépenses s'articule principalement sur les dépenses liées aux marchés d'exploitation. En 2020, le poste lié au traitement des encombrants n'est plus intégré à l'exploitation de l'usine. On note qu'il représente 4.03% des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Le virement à la section d'investissement couvre les emprunts à rembourser.



## STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Globalement, les dépenses de fonctionnement sont prévues avec une hausse de l'ordre de 2,88%. L'évolution des dépenses et des recettes est principalement liée aux renouvellements des marchés d'exploitation et au contexte économique compliqué de reprise des matériaux issus de la collecte sélective.

Les dépenses liées aux contrats d'exploitation de l'usine, de la collecte et des déchetteries restent les principaux postes de dépenses du syndicat. Conformément aux décisions, l'activité autour des encombrants (collecte et traitement par valorisation) évolue cette année pour limiter les enfouissements.

Au regard du renouvellement des marchés, les dépenses d'exploitation s'élèveraient à environ 10,18 M€ (collecte, déchetterie, usine de compostage, centre de tri et traitement des encombrants), en augmentation de 5,36% globalement et se répartissent comme suit :

- 1,25 M€ pour l'exploitation des déchetteries en tenant compte de la période de travaux sur chacune des déchetteries
- 3,63 M€ pour l'exploitation de l'usine
- 4,48 M€ pour les collectes (dont encombrants, ordures ménagères, tri et verre)
- 0,62 M€ pour l'exploitation et le traitement des encombrants
- 0,2 M€ pour le centre de tri

Les autres postes de dépenses fluctueront en fonction des décisions d'emprunts (dotation aux amortissements, charges financières). Les charges courantes ne devraient pas connaître d'évolutions notables par rapport à 2019.

## Les dépenses liées aux ressources humaines

Pour mémoire, la masse salariale du syndicat TRI OR représente 8,46% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

L'année 2019 a été marquée par le recrutement d'une chargée de communication et d'un directeur adjoint pour les services administratifs. Le service communication a été au complet.

Enfin, il était prévu de recruter un agent comptable pour aménager le poste de l'agent polyvalent (comptabilité/personnel). Finalement, le syndicat a privilégié un contrat en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) pour une période de 3 mois. Ce dernier contrat sera renouvelé dans l'attente du départ à la retraite de l'agent polyvalent.

Pour ce qui est du centre de tri, ce dernier a connu des changements importants avec l'arrivée d'un responsable à l'été et le départ du responsable adjoint. Un agent est en accident de travail depuis le mois de septembre et les difficultés pour recruter un conducteur d'engins n'a pas facilité l'exploitation de l'installation. Le recours aux vacataires a été plus important cette année, sans pour autant augmenter les dépenses en personnel du centre de tri.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le syndicat TRI OR compte 29 postes inscrits dans l'organigramme (13 agents titulaires, 7 contractuels et 9 contrats dits « aidés ») Il reste 1 poste vacant de conseiller en collecte sélective.

Dans le cadre du DOB 2020, il est proposé une hausse limitée (2,56%) par rapport au voté 2019 pour tenir compte :

- De l'application du parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR)
- De l'augmentation des taux de charges

## IV.2 La section d'investissement

En 2020 ; il est prévu de financer les opérations suivantes :

- Déchetteries

Au regard du nouveau calendrier prévisionnel des travaux sur notre réseau de déchetteries, le syndicat est prudent et inscrit ceux qui concernent la déchetterie de Viarmes ainsi que le montant qui correspond au premier versement pour la déchetterie de Champagne sur Oise.

- Création d'un parking

Le syndicat programme l'aménagement d'un parking derrière le centre de tri. Aujourd'hui les places sont limitées et avec la création de la voie de délestage sur la déchetterie de Champagne sur Oise, le parking actuel est amené à disparaître de moitié.

- Création de bureaux

Le syndicat a prévu d'aménager les anciens locaux du gardien du site en 4 bureaux et une salle de réunion. Un architecte nous accompagne dans la réalisation de ce projet.

- Mise en place de nouveaux points d'apports volontaires enterrés

L'année 2020 sera consacrée à la mise en place de bornes enterrées pour les communes de Persan, Mours et Villaines sous Bois.

- Amélioration centre de tri

Comme chaque année, une enveloppe budgétaire est allouée au centre de tri pour maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement. Cette année, le renouvellement porte sur les tapis des convoyeurs.

- **Usine de compostage**

L'absence de visibilité à moyen terme sur l'usine de compostage ne nous permet pas de statuer sur son devenir. Toutefois, le syndicat a financé ces 2 dernières années des équipements lourds (trommels primaire et secondaire, remise en état du tube de fermentation de 33 mètres, amélioration du dépoussiéreur) En parallèle, la réflexion sur sa modernisation se poursuit avec les études sur la fabrication de Combustible Solide de Récupération à partir des refus de compostage.

Globalement, les dépenses réelles d'investissement pourraient s'établir en 2020 à environ 1 M€, hors dette et mouvements d'ordre, en tenant compte des projets énoncés.

Les recettes d'investissement à inscrire au budget 2020 devraient être principalement constituées :

- Des amortissements
- Du FCTVA
- Du recours à l'emprunt

Au contraire des autres années, le syndicat privilégie le recours à l'emprunt pour financer les investissements et affecte la totalité de son résultat au fonctionnement.

## V. Bilan du centre de tri

Dépenses Fonctionnement (chapitre 11+ frais financier)	Coût d'exploitation en investissement	Coût en personnel	Recettes d'exploitation	Soutien	Recettes exceptionnelles
239 502,85 €	94 788,01 €	520 648,88 €	357 939,89 €	783 568,01 €	2 949,04 €
<b>DEPENSES GLOBALES POUR L'EXPLOITATION</b>			<b>RECETTES GLOBALES</b>		
854 939,74 €			1 144 456,94 €		
<b>RESULTAT NET</b>					
289 517,20 €					

Résultat du centre de tri 2019

Le centre de tri est en régie depuis mars 2015 et chaque année, le résultat dépasse la prévision initiale qui, rappelons-le, était de l'ordre de 150 000 euros. Force est de constater que cette stratégie a donné d'excellents résultats, que ce soit en termes de niveau des refus (19% contre 25% en 2014), mais aussi en termes d'entretien. Le syndicat a maintenu l'outil dans un parfait état de fonctionnement, et à continuer d'investir pour l'améliorer. Enfin, la maîtrise des évacuations a permis une meilleure gestion des recettes du centre de tri, tant sur les ventes des produits que sur les soutiens.

En baisse cette année, le résultat reste encore très satisfaisant et se chiffre à un excédent de 289 517 €, dû principalement à des dépenses d'investissement limitées. A n'en pas douter, les difficultés énoncées dans le présent rapport impacteront le résultat dans les années à venir. Rappelons que ce résultat profitera aux communes sur la participation 2020 en fonction des tonnages collectés en déchets recyclables.

En ce qui concerne les investissements 2019, ils sont marqués par l'amélioration du process avec la mise en place d'un convoyeur dans l'alvéole de récupération des plastiques (automatisation de la mise en balle)

A noter que les chargements des produits sont de plus en plus difficiles pour les cartons et les papiers. Cette situation perdure depuis 2 ans et s'accroît encore.

A cela s'ajoute la difficulté de récupérer les soutiens de CITEO<sup>2</sup>, avec le fameux contrat de transition qui nous oblige à passer le territoire en extension des consignes de tri à tous les plastiques à l'horizon 2022. Le nouveau barème est en lien direct avec la mise en place du tri à tous les plastiques, et il impactera les résultats futurs du centre de tri.

<sup>2</sup> Organisme agréé en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques

## VI. Les recettes

Les recettes de fonctionnement reposent sur la participation des communautés de communes prévue à hauteur de 10 M€. S'y ajoutent les retours obtenus d'une part des sociétés de recyclages des matériaux et des soutiens apportées par les éco organismes agréés (CITEO, Eco Mobilier, Eco DDS, ...).

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes d'exploitation du site :

Syndicat Tri Or	2018	2019	Evolution 2018/2019
Soutien Eco organismes	910 418,50 €	887 707,69 €	-2,49%
Ventes des produits recyclables	457 927,44 €	357 939,89 €	-21,83%
Entrées en déchetterie	168 462,00 €	155 609,00 €	-7,63%
Ventes des produits des déchetteries	42 313,19 €	30 943,25 €	-26,87%
Exploitation usine	23 400,05 €	17 592,78 €	-24,82%
Compost	4 271,43 €	5 371,10 €	25,74%
Composteurs	2 396,04 €	2 516,14 €	5,01%
<b>Total</b>	<b>1 609 188,65 €</b>	<b>1 457 679,85 €</b>	

Depuis 2016, le syndicat a mis en place une tarification lisible, complètement transparente et favorable aux collectivités qui valorisent l'amélioration des performances du tri.

### **Discussion :**

M. Le Bon demande à ce que les informations sur les emprunts soient plus complètes, il manque le capital restant dû, le taux et la durée de chaque emprunt. La Présidente répond que toutes ces informations seront mises dans la délibération et le compte rendu.

Après avoir pris connaissance de l'exposé et en avoir débattu, le Conseil Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La Présidente du syndicat  
Joëlle HARNET

